



Licensiement abusif hopices civils

Par **yo2502**, le **30/01/2008** à **18:49**

bonjour

j'ai ete licensier des hospice civils de lyon apres 9 mois de contrat pour le motif que le bulletin n2 de mon casier judiciare n'est pas vierge . d'apres la loi concernant les etablissement public il n'avaient pas le droit et me l'on fait savoir.

Maintenant il m'oblige a reprendre le travail sous peine d'etre licensier pour abandon de poste du fait que mon contrat se finit le 29 fevrier.

Que dois je faire?

puis je demander des compensation pour le prejudice commis?